

16 octobre 2007

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AST GROUPE**

(Eurolist)

1 - Par courrier du 16 octobre 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 juin 2007, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société AST GROUPE (anciennement AST PROMOTION), le seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE, et détenir alors pour le compte desdits FCP 499 875 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,90% du capital et 4,41% des droits de vote de cette société (2).

2 - Par courrier du 16 octobre 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 octobre 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AST GROUPE et détenir pour le compte desdits FCP 388 623 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,59% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 469 342 actions représentant 11 344 599 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.